

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2016

---

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL375

présenté par  
M. Belot, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

A l'alinéa 3, après le mot :

« leurs »,

insérer le mot :

« versions »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.